

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
**JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025**

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : **19**

En exercice : **17**

Date de la convocation : **Jeudi 11 septembre 2025**

Qui ont pris part à la délibération : **12**

Date d'affichage : **Lundi 22 septembre 2025**

**Objet de la délibération :**

### **54. Organisation d'une manifestation commémorative 2026 pour le centenaire du Monument aux Morts**

*Le jeudi 18 septembre 2025 à 20 h 00, le conseil municipal de la Ville de MONTMEDY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEONARD, Maire.*

**Présents :** M. ADNET Yannick, Mme BON Evelyne, Mme CORVISY Aurore, M. DUMONT Eric, Mme LAUNOIS Sylvie, Mme LEBRET Bernadette, M. LECRIQUE Yves, M. LEONARD Claude, M. LEONARD Pierre, M. LEROY Michel, M. MATHIEU Jérôme

**Procurations :**

Mme AARNINK-GEMINEL Dominique donne procuration à M. LECRIQUE Yves

Mme FOURRE Mélanie donne procuration à Mme LEBRET Bernadette

M. PIERRE Bernard donne procuration à Mme BON Evelyne

**Excusés :** Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, Mme FOURRE Mélanie, M. PIERRE Bernard

**Secrétaire de séance :** Yannick ADNET

*Mme LEBRET, membre de l'association demandeuse, ne prend pas part au vote.*

L'année prochaine marquera le centenaire du Monument aux morts de Montmédy. A cette occasion il est souhaité d'organiser une manifestation commémorative forte. A l'issue d'une première rencontre avec l'association *Les Chiérothains* et l'association *APTAM Vidéo*, il est proposé de réaliser un film et d'en prévoir sa diffusion sur écran lors de la journée commémorative. Afin de toucher un public le plus large possible, l'idée serait d'inclure ce temps commémoratif lors d'une manifestation qui rassemble déjà un maximum de monde, potentiellement lors des festivités du 14 juillet. Un espace dédié à la projection pourrait être intégré et permettre au public d'aller y assister en parallèle des autres animations.

En complément d'un dispositif régional qui pourrait être mobilisé, l'association *Les Chiérothains* sollicite le soutien financier de la commune dans le cadre de ce projet.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté et à l'unanimité :**

**CONSIDERANT** la nécessité pour l'association *Les Chiérothains* d'avoir dès à présent de la visibilité quant au soutien de la Municipalité sur ce projet mené au titre de l'année 2026,

**DECIDE** d'attribuer, au titre du budget 2025, une subvention de 3 750€ à l'association *Les Chiérothains*

**CHARGE** le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération

**Acte rendu exécutoire**

après transmission à la sous-préfecture de VERDUN,  
le 22 septembre 2025 et publication ou notification  
le 22 septembre 2025

MONTMEDY, le 22 septembre 2025  
LE MAIRE,  
**Pierre LEONARD**

**Pour extrait certifié conforme,**

MONTMEDY, le 22 septembre 2025  
LE MAIRE,  
**Pierre LEONARD**